

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



**MAIRIE  
DE  
SAINT-ESTÈVE-JANSON  
13610**

Téléphone 04 42 61 97 03

Télécopie 04 42 61 88 74

email : saint-estève-janson@wanadoo.fr

## ARRETE n° 104 /2022

### Portant réglementation de la circulation sur le territoire de la commune de Saint-Estève-Janson

**Nous**, Martine Cesari Maire de la Commune de Saint-Estève-Janson,  
**Vu**, l'article L.2212.2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu**, l'ensemble des décrets formant le Code de la Route  
**Vu**, le code de la voirie routière  
**Vu**, la demande de l'entreprise SOBECA pour le compte d'ENEDIS en date du 19 décembre 2022  
**Vu**, l'arrêté n° 28/2007 en date du 24 novembre 2007 portant définition du périmètre d'agglomération

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 - OBJET DE L'ARRETE

L'entreprise SOBECA 745 rue Georges Claude 13852 Aix En Provence est autorisée à occuper la chaussée chemin des Tarrasses pour raccordement électrique avec aménagement de réseau.

**L'autorisation est valable**

**Du 16 Décembre 2022 au 16 Janvier 2023**

Le stationnement aux abords du chantier est interdit pour toute la durée des travaux.  
La circulation doit rester ouverte en permanence aux riverains. Un alternat par feux tricolores sera mis en place selon les normes en vigueur pour assurer la sécurité des usagers.

#### ARTICLE 2 - REGLEMENTATION

Les panneaux de signalisation routière concernant les informations pour les usagers sont à la charge de l'entreprise et devront être posés selon les règles de circulation.

#### ARTICLE 3 - AMPLIATIONS

Le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de la commune de La Roque d'Anthéron.  
Le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

#### ARTICLE 4 – EXECUTION

Le responsable du service technique, l'adjoint aux travaux et le Maire sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Estève-Janson,  
Le 20 décembre 2022.

Pour le maire et par délégation,  
Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

